

# CONCOURS RÉGIONAL DE RECONNAISSANCE DES VÉGÉTAUX Occitanie 2024

## Règlement et modalités de fonctionnement

---

### 1. Objectifs du concours régional

Les professionnels des espaces verts, de l'horticulture et des pépinières attachent beaucoup d'importance à la reconnaissance des végétaux et souvent regrettent que les apprenants ne s'y intéressent pas davantage.

C'est aussi un des principaux critères de recrutement pour beaucoup de métiers du monde végétal.

Le Concours de reconnaissance des végétaux a pour objectif de stimuler l'intérêt des apprenants en aménagements paysagers, production horticole et commerce pour les végétaux utilisés dans le cadre de leurs métiers.

Il s'agit d'un concours à caractère pédagogique qui ne doit pas se substituer aux méthodes pédagogiques des enseignants qui forment les apprenants à la connaissance et la reconnaissance des végétaux d'ornement.

Les médias régionaux et la presse professionnelle seront invités pour cette manifestation.

### 2. Date, lieu et personne à contacter

- Date : **Jeudi 25 avril 2024**

- Lieu du concours :

CFAA-CFPPA de l'Hérault  
Domaine de Montflourès  
967, Traverse de Colombiers  
34500 Béziers

[Plan d'accès](#)

- Horaires indicatifs :

L'émargement des candidats est prévu dès 13h sur place. La remise des prix aura lieu à partir de 17h. Le déroulement de la journée sera précisé dans la convocation envoyée aux candidats ultérieurement.

- Etablissement agricole support :

CFAA-CFPPA de l'Hérault  
Domaine de Montflourès  
967, Traverse de Colombiers  
34500 Béziers  
Tel : 04.67.28.46.69  
e-mail : epl.montpellier@educagri.fr  
Cédric Ferrer (responsable du site de Béziers)  
Tel : 06.70.06.11.76  
e-mail : cedric.ferrer@educagri.fr

- Personne à contacter pour toute information :



Aurore VILA (UNEP Occitanie)  
8 rue Théron de Montaugué 31200 Toulouse  
Tél : 06.87.92.43.55  
e mail : [avila@unep-fr.org](mailto:avila@unep-fr.org)



Virginie ODDO  
tel 06 72 57 38 43  
e mail : [v.oddo@verdir.fr](mailto:v.oddo@verdir.fr)

### 3. Modalités d'inscription

Inscription au plus tard le **29 mars 2024**, à renvoyer **obligatoirement en ligne en suivant le lien d'inscription dédié** :

<https://forms.gle/zhnkrdF6wrzHMbMw6>

Attention, afin de faciliter l'organisation du concours, ce délai ne pourra pas être dépassé. Les inscrits recevront une **convocation par mail** à la fin de la période d'inscription : remplissez bien lisiblement l'adresse mail des candidats sur le bulletin d'inscription. Merci de bien vouloir vous rapprocher de votre enseignant référent avant de procéder à votre inscription (nombre de candidats limité : voir conditions d'inscription ci-dessous).

### 4. Conditions d'inscription :

Le candidat doit être inscrit dans un établissement d'enseignement agricole de la région Occitanie, public ou privé, et suivre une formation dans le domaine des espaces verts, en production horticole (production florale, maraîchage, pépinière et arboriculture fruitière) ou commerce horticole sur l'année 2023/2024.

Il doit participer au concours correspondant à son niveau de formation. Toute situation sortant de ce cadre pourra être examinée en amont par les organisateurs.

**Le candidat devra se munir d'une pièce d'identité le jour du concours.**

Dans un souci logistique, nous sommes contraints de limiter le nombre de participants et proposons aux établissements de mettre en place des présélections internes afin d'envoyer au concours **maximum 5 candidats par classe, par centre et par spécialité.**

*Exemple :*

*Un EPL proposant le bac pro AP au CFA, au CFPPA et au LEGTA pourra envoyer 15 candidats de niveau 4 au maximum.*

Si pour un niveau ou une option, le nombre de candidats est trop faible pour maintenir le concours (moins de 5 personnes), il sera proposé aux candidats inscrits de concourir à un autre niveau ou pour une autre option.

Attention : la présence d'accompagnants est obligatoire pour les apprenants : les candidats restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine pendant le concours.

Le concours sera **ouvert aux professionnels** (enseignants, entrepreneurs, salariés d'entreprises ou de collectivités). Ils devront concourir sur les listes des niveaux 5 (BTS) dans les mêmes conditions que les apprenants. Les membres du jury ne pourront pas participer au concours. Les candidats professionnels ne seront pas classés avec les candidats en formation dans un souci d'équité. Les horaires du concours pour les professionnels seront soumis à modifications éventuelles, et les places limitées au besoin par les organisateurs.

## 5. Déroulement

Le concours consiste en la reconnaissance de végétaux à partir d'échantillons frais de saison, sur table. Les échantillons seront présentés en rameaux ou en contenants. Feuilles, fruits secs... pourront accompagner l'échantillon. Aucune reconnaissance sur photo/document ne sera demandée.

**Il faudra lors du concours donner le nom complet de la plante tel qu'inscrit sur la liste de référence** (ex : l'oubli des majuscules au nom de genre sera compté comme une faute d'orthographe).

Les échantillons à reconnaître seront numérotés, mais sans respecter l'ordre des listes de référence.

L'identification des échantillons se fera **dans l'ordre dans lequel ils seront disposés et numérotés**, les candidats se suivront en file indienne, le **temps par échantillon étant chronométré** par le membre du jury présent dans la salle. Il n'y aura pas de retour possible sur un échantillon précédent.

Les candidats compléteront au fur et à mesure la grille de reconnaissance qui leur aura été fournie en identifiant les échantillons proposés, selon les conditions présentées dans le tableau ci-après.

En fin du parcours, les candidats disposeront de 5 minutes de relecture pour finir de compléter la grille de reconnaissance.

Les copies seront anonymes et remises en fin de parcours aux membres du jury.

La remise des prix se tiendra le jour du concours, en fin d'après-midi, après correction et délibération du jury. Des lots en rapport avec les végétaux seront offerts aux 3 candidats lauréats par spécialité et par niveau, sous réserve d'obtention d'une moyenne minimale de 10/20.

## 6. Listes des végétaux par spécialité et par niveau (Cf. annexe)

Les listes proposées pour ce concours ont pour objet de donner une base commune à tous les participants. Elles constituent une sélection de végétaux propre à ce concours et au concours national de reconnaissance des végétaux, et ne possèdent aucun caractère officiel par rapport aux programmes de l'enseignement agricole.

En effet, l'apprentissage de la connaissance des végétaux ne se limite pas à leur reconnaissance mais fait appel à des méthodes de détermination et s'intéresse aux modes de croissance des végétaux, à leur écologie et à leurs usages possibles au sein des aménagements paysagers, des jardins, des intérieurs. L'évaluation de cette capacité fait

l'objet d'épreuves certificatives en cours de formation, conçues par les enseignants qui en ont la charge (connaissance et reconnaissance des végétaux).

Les végétaux pour le concours régional seront choisis dans les nouvelles listes fournies par Valhor pour l'année 2024, envoyées en annexe.

Trois listes de végétaux sont constituées :

- une pour les épreuves Aménagements paysagers ;
- une pour les épreuves Productions horticoles ;
- une pour les épreuves Distribution/Commerce/Vente.

Elles sont déclinées chacune en fonction des niveaux. Elles servent de base commune aux candidats dans le cadre du concours.

Les barèmes de notation sont précisés en annexe en fin de document.

## 7. Prix de l'établissement

Un classement sera établi par établissement et par spécialité à partir de la moyenne de l'ensemble des candidats participants. Un prix de l'établissement sera décerné pour l'aménagement paysager, pour la production horticole et pour le commerce, sous réserve de la participation d'un nombre suffisant d'établissements dans chacune des catégories.

## 8. Consignes

Toute communication ou tentative de communication des candidats entre eux ou avec des tiers peut entraîner leur exclusion du concours.

L'usage de tout document ou tout appareil électronique est interdit et ils devront être éteints avant l'entrée dans la salle du concours.

## 9. Jury

Le jury sera composé de professionnels du paysage et de l'horticulture, d'enseignants et d'experts.

Ils seront chargés de la surveillance des épreuves et de la correction des grilles, et seront placés sous la responsabilité d'un Président du jury.

Chaque grille sera corrigée par un binôme de jurés, sous le contrôle et la coordination de la présidence du jury.

## 10. Engagements

Les candidats inscrits au Concours de reconnaissance des végétaux de la région Occitanie acceptent sans réserve le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le Jury.

## 11. Autorisation de communication

Par sa participation, chaque candidat autorise gracieusement les organisateurs, dans le cadre du présent concours, à utiliser et/ou diffuser ses noms, prénoms et images dans le cadre de la communication interne ou publicitaire faite autour du présent concours de reconnaissance des végétaux.

## 12. Droit des tiers

Toute personne qui adressera une candidature dans le cadre du présent concours certifie aux organisateurs qu'elle ne viole directement et indirectement aucun droit de tiers.

## 13. Logistique

Concernant la restauration, l'établissement organisateur propose une salle à disposition pour le déjeuner avec frigos et micro-ondes. Les apprenants devront prévoir un panier repas avec leur établissement d'origine. Un espace de pique-nique extérieur ombragé sera disponible sur place pour accueillir les jeunes et leurs accompagnants.

Dans le cadre du plan Vigipirate, vous devrez respecter les consignes données par l'établissement pour l'accès au site.

Les véhicules légers et mini bus seront autorisés à se garer sur le parking de la salle Zinga Zanga, située à 100 m de l'établissement (traverse de Colombiers 34500 Béziers).

Il est demandé aux candidats, afin d'adapter au mieux la logistique sur le site, de bien vouloir indiquer lors de leur inscription s'ils ont des besoins spécifiques d'accès (mobilité réduite, présence de votre AVS, tiers temps...).

## 14. Mesures sanitaires

En raison des mesures sanitaires, nous vous remercions de bien vouloir vous conformer au protocole sanitaire en vigueur au moment de la manifestation.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des candidats tout au long de la journée et dans chaque salle de concours.

Il sera demandé à chaque candidat de venir avec son propre stylo afin de limiter les contacts.

## 15. Divers

Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification au fichier informatique sur simple demande aux organisateurs.

En cas de difficultés éventuelles non prévues au présent règlement, ou en ce qui concerne son interprétation ou son application, les organisateurs sont les seuls compétents.

Le Concours de reconnaissance des végétaux pourra être interrompu, retardé ou même annulé si des circonstances graves, indépendantes de la volonté de l'organisateur l'exigent. Dans tous les cas, aucun dédommagement ne sera dû aux candidats.

Le règlement du concours et les listes de végétaux seront consultables sur simple demande aux organisateurs.

## ANNEXE : Correction et notation des épreuves

### 1. Barème de notation

Pour la filière aménagement paysager : liste de référence : Aménagements paysagers

Niveau	Nombre d'échantillons sur la liste	Temps	Nombre d'échantillons à identifier	Barème de notation
3 (CAPA - BPA - seconde Pro - titre pro)	190 taxons	1 minute par échantillon	20	Genre : 1 point Espèce : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Fautes d'orthographe : tolérées
4 (1ère et tale Bac pro, BP...)	317 taxons	45 secondes par échantillon	30	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point Orthographe : -0,25 point par ligne *
5 ( BTS, CS...)	632 taxons	30 secondes par échantillon	40	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point Orthographe : -0,5 point par ligne *

\* = si 1 ou plusieurs fautes sur la ligne

Pour la filière productions horticoles : liste de référence productions horticoles

Niveau	Nombre d'échantillons sur la liste	Temps	Nombre d'échantillons à identifier	Barème de Notation
3 (CAPA - BPA - seconde Pro - titre pro)	195 taxons	1 minute par échantillon	20	Genre : 1 point Espèce : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Fautes d'orthographe : tolérées
4 (1ère et tale Bac pro, BP...)	321 taxons	45 secondes par échantillon	30	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point Orthographe : -0,25 point par ligne *
5 ( BTS, CS...)	628 taxons	30 secondes par échantillon	40	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point Orthographe : -0,5 point par ligne *

\* = si 1 ou plusieurs fautes sur la ligne

Pour la filière commerce : liste de référence Distribution, commerce, vente

Niveau	Nombre d'échantillons sur la liste	Temps	Nombre d'échantillons à identifier	Barème de Notation
3 (CAPA - BPA - seconde Pro - titre pro)	198 taxons	1 minute par échantillon	20	Genre : 1 point Espèce : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Fautes d'orthographe : tolérées
4 (1ère et tale Bac pro, BP...)	333 taxons	45 secondes par échantillon	30	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point Orthographe : -0,25 point par ligne *
5 ( BTS, CS...)	658 taxons	30 secondes par échantillon	40	Genre : 1 point Espèce : 1 point Cultivar : 1 point Nom vernaculaire : 1 point Connaissance des végétaux : 1 point Orthographe : -0,5 point par ligne *

\* = si 1 ou plusieurs fautes sur la ligne

Le score final de chaque candidat sera calculé en sommant l'ensemble des points obtenus, auxquels seront retirés les points de malus associés aux fautes d'orthographe.

En cas d'égalité au premier rang, pour départager les ex-aequo, une épreuve complémentaire pourra être proposée par le jury en fonction de son appréciation.

## **2. Respect de la nomenclature (Genre, Espèce, 'Cultivar' et Nom vernaculaire)**

- Les familles ne sont pas demandées pour le concours régional, quel que soit le niveau de concours
- Si pour un végétal plusieurs noms sont notés dans la liste des végétaux (famille, genre, espèce...) afin de tenir compte de l'évolution de la nomenclature et des usages, il suffit de n'en mentionner qu'un pour obtenir le point.
- Si le nom vernaculaire proposé n'est pas celui mentionné dans la liste mais est couramment utilisé, après vérification, le jury accorde le point.
- Si le cultivar n'est pas identifiable, une étiquette « Cultivar non identifiable » est placée à côté de l'échantillon et le candidat n'a pas à remplir la colonne Cultivar. Lorsque la liste de végétaux indique « Nbrx CV » pour un végétal, une étiquette « Cultivar non demandé » est placée à côté de l'échantillon et le candidat n'aura pas à remplir la colonne Cultivar.

### 3. Connaissances des végétaux exigées

Les candidats de Niveau 4 et de Niveau 5 sont interrogés lors des épreuves du Concours sur leur connaissance des végétaux. La connaissance des végétaux porte sur les 7 catégories suivantes :

- **Catégorie 1 - LE PORT** - Fastigié – Boule - Grimpant ou Sarmenteux - Pleureur - Retombant – Etalé – Rampant - Tapissant
- **Catégorie 2 - LA MORPHOLOGIE** - caractéristiques du feuillage - période (saison) de floraison - couleur de floraison - floraison remarquable ou insignifiante - type d'inflorescence (ex: en grappe ; en thyresse...) - parfum remarquable - fructification (ex : baie charnue ; samare...)
- **Catégorie 3 - DES ORGANES PARTICULIERS** - organes de réserve (rhizome, bulbe vrai, tubercule, corne, griffe...) - aiguilles, acicules, cladodes, pinodes - racines adventives - modes de fixation des grimpantes (crampons, ventouses, vrilles, tiges ou pétioles volubiles...)
- **Catégorie 4 - LA MULTIPLICATION**
  - a) En culture - semis – bouturage – greffage – division – marcottage - in vitro
  - b) Spontanée - drageons – stolons - auto-semis - viviparité
- **Catégorie 5 - LES CONDITIONS PÉDO-CLIMATIQUES** - milieux humides ; milieux secs ; bord de mer ; de climat doux ; plantes d'altitudes - exposition ( ensoleillée ; ombre) – rusticité - précision sur le pH ; acidophile ; calcaire actif - texture du sol ; richesse ; drainage - résistance au sel de déneigement
- **Catégorie 6 - LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE OU L'ORIGINE** - Origine géographique / Indigénat – Plante exotique envahissante (cf liste du Code de conduite professionnel « Plantes envahissantes » de VALHOR : <https://www.codeplantesenvahissantes.fr/plantes-concernees/>) - Attractivité pour les pollinisateurs (Cf. liste de 200 plantes nectarifères et pollinifères de VALHOR : <https://www.valhor.fr/actualites/liste-de-plante-melliferes>) - Plante compagne/de services
- **Catégorie 7 - LES UTILISATIONS ET USAGES COURANTS** - alignement - haies ; massif ; isolé - couvre-sol - bordures ; rocailles - fixation de berges ou talus ou dunes ; bassin - PPAM (dont aromatiques) ; Comestibles - fleurs coupées fraîches ; fleurs séchées - orangerie ou véranda - d'intérieur ; terrarium – topiaires – biomasse - phytoépuration - jardinières ; bacs et potées ; suspensions

Les candidats devront détailler trois caractéristiques du végétal à reconnaître (issues de trois catégories différentes de la liste ci-dessus) pour chaque échantillon de végétaux à identifier afin d'avoir le point correspondant.

Les candidats ne sont pas autorisés à proposer plus de trois caractéristiques pour chaque végétal dans la grille d'évaluation.

Exemples de réponses acceptables :

- 1) *Vitex agnus-castus* : Feuillage aromatique / Milieux secs / Attractif pollinisateurs
- 2) *Tropaeolum majus* : Semis / Plante compagne / Fleurs comestibles
- 3) *Actinidia deliciosa* : Tiges volubiles / Sol non calcaire / Origine : Est de l'Asie